

## **COMMISSION 1 - OPÉRATEURS ECONOMIQUES**

### **I - TERMES DE REFERENCE**

#### **I.1 - contexte et justification**

A la question : “ Quelle est votre source d’approvisionnement ?”, la grande majorité des opérateurs import-exports de la région vous répondront sûrement : “Nous importons principalement du marché mondial”.

A partir de cette réponse on se rend compte que les opérateurs de la sous région sont toujours tournés vers l’extérieur malgré le fait qu’il peut exister dans le pays ou dans un des pays limitrophes les disponibilités pour satisfaire à leurs demandes. Ils justifient leur comportement par la disponibilité à temps de la bonne information sur l’extérieur.

Ceci justifie à suffisance le déficit d’information, notamment, d’informations commerciales au niveau de la sous région. En effet, il n’existe nulle part des indications sur :

- les disponibilités par produit/zone/pays;
- les opportunités d’affaire par produit/zone/pays
- les éventuels correspondants/pays;
- l’accès des zones;
- l’état du parc de transport etc...

Ces informations, qui existent, sont détenues de façon parcellaire par les différents intervenants. Chacun d’eux dispose d’informations précises sur sa zone d’intervention qu’il conserve jalousement et ne les diffuse qu’en cas de forces majeures.

Cette entrave au développement des échanges nationaux et régionaux ne peut être levée que par une bonne organisation des différents intervenants tant au niveau national que régional. Mais afin d’éviter la fin tragique qu’a connu beaucoup d’organisation, il est souhaitable que celle-ci est comme seul fondement “l’échange d’informations commerciales”. Que chaque membre de l’organisation accepte de mettre à la disposition des autres, en cas de besoin, la vraie information dont il dispose.

#### **I.2 - objectif global**

Définir les modalités de mise en place et de fonctionnement effectifs du réseau des commerçants imports-exports de la sous-région

### **I.3 - mandat de la commission**

De façon spécifique il est attendu de la commission des propositions sur les points suivants:

Définir les buts et les objectifs du réseau;

Définir le profil des futurs membres du réseau en tenant compte des critères suivants:

- Volumes des transactions avec l'extérieur
- Crédibilité dans la conduite des affaires
- Existence d'une capacité adéquate de stockage
- Disponibilité de moyens de communication (Tel. Fax, etc.)
- Capacité de mobilisation des moyens de transport et de financement
- etc.

Définir les modalités d'adhésion et de fonctionnement du réseau en tenant compte de l'aspect pérennisation de la structure

Définir les stratégies d'implication des structures d'encadrement (Chambres consulaires, SIMs, etc.)

## II - LA COMMISSION

Président: Elhaj Boubacar FOFANA - Guinée  
1er Rapporteur: Ibrahima DIOUF - Sénégal  
2eme Rapporteur: Sanou SARR - Mali

La commission a examiné les conditions de constitution du réseau des opérateurs économiques de la sous-région. A l'ouverture des travaux le président de la commission a souhaité que la création du réseau s'appui sur des modèles déjà existant au niveau des différents pays. C'est ainsi qu'il a invité les différents intervenants à se prononcer sur les modalités de constitution du réseau.

1. Considérant que les potentialités d'échanges énormes existent dans nos différents pays.
2. Considérant que les informations ne circulent pas au niveau des différents opérateurs économiques . des différents pays.
3. Considérant que la nécessité d'échange du niveau régional devient une nécessité impérieuse.
4. Considérant la persistance des tracasseries administratives.
5. Considérant la nécessité de mettre en place au niveau national d'organisation regroupant toutes les structures à savoir des producteurs, transformateurs, distributeurs.
6. Considérant la nécessité impérieuse de créer un réseau régional.

### II.1 - La commission recommande

1. aux opérateurs économiques de privilégier les échanges au niveau national et régional achats sur les marchés au niveau national et régional.
2. De faire circuler les informations sur les produits disponibles pendant les périodes des surproductions et tout en exprimant les besoins en période de crise.
3. Aux différents gouvernements l'application effective sur le terrain des différents accords UEMOA, CEDEAO, OUA, relative à la libre circulation des personnes et des biens.
4. La fin des tracasseries des gendarmes, des policiers et des douaniers que connaissent les opérateurs économiques au niveau des différentes frontières.
5. La création d'un réseau régional qui se chargera du suivi et de l'application de ces différentes recommandations et préoccupations ci-dessus citées.

### II.2 - Buts et objectifs

la collecte et la diffusion de l'information commerciale dans les pays de la sous-région le prix et les quantités des produits disponibles.  
De servir de cadre de concertation aux différents opérateurs économiques des différents pays pour la fluidité des échanges commerciaux.  
De faciliter l'accès aux intrants et aux crédits agricoles des différents produits.  
De créer un central d'achat et de vente  
De mettre en place un programme spécifique pour la formation à l'endroit des opérateurs économiques.

**II.3 - Ce réseau dans sa création s'inspirera des organisations nationales existantes dans les différents pays. A cet effet il y aura 3 membres par pays émanant des organisations nationales existantes.**

#### **II.4 - Fonctionnement**

Il sera composé d'une assemblée générale ordinaire annuelle de 48 membres et un bureau de 16 membres, un secrétariat général permanent, un siège permanent.

Le bureau disposera d'un moyen de communication indispensable à son fonctionnement (téléphone, fax avec un site interne).. Il est noté que la présidence sera annuelle et tournante et s'appuiera sur les organisations nationales existantes.

#### **II.5 -Financement**

Le Financement du réseau sera assuré par ses membres en premier lieu. Les ressources du réseau seront constituées de:

- cotisations
- prélèvement des pourcentages sur les transactions
- Appui financier par les chambres de commerce et d'agriculture
- Dons, legs.
- activités culturelles
- appuis gouvernementaux
- appuis CEDEAO, UEMOA, OMC, ONG

**II.6 -** La commission recommande aux chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture l'appui nécessaire pour la réussite des objectifs fixés. Que les SIMs donnent des informations fiables permettant aux opérateurs économiques de prendre des décisions adéquates. Et pour leur pérennisation, il est envisagé dans l'avenir un soutien financier qui va impliquer les opérateurs économiques. Les prix des principaux ont été communiqués par pays.

**Le Mali:** Le prix varient selon les zones de production. Ainsi à Koutiala, Ségou, Sikasso, les prix des céréales diffèrent.

le riz local étuvé est vendu à 210 F/kg  
le riz local paddy est vendu à 120 F/kg  
le mil (petit) est vendu entre 40 et 45F/kg  
le maïs est vendu entre 55 à 60 F/kg

**Le Niger:**

le sac de 100 kg du petit mil coûte 9.000 f à 9.500 F CFA  
le sac de 100 kg de sorgho coûte 7.500 F à 8.000 F CFA  
le sac de riz importé (50 kg) coûte 13.500 F à 14.000 F CFA  
le sac de riz local étuvé coûte 11.000 F  
le sac de maïs de 100 kg coûte 8.500 à 9.000 F CFA

**Le Burkina Faso:**

le petit mil 75 F  
le sorgho 80 F/kg  
le niébé 200 F/kg  
le maïs 80 F/kg, le sésame 450 F/kg

la noix d'acajou 300 F/kg  
le riz local étuvé 225 F/kg

### Prix bovins

Boeuf: extra plus de 350 kg vif ' 475 F/kg  
Boeuf tout venant moins de 350 kg vif - 400 F/kg 350 F/kg  
vache de réforme  
ovins extra 600 F/kg  
ovins tout venant 450 F/kg  
caprins extra 450 F/kg  
caprins tout venant 350 F/kg  
viande extra carcasse entier 900 F/kg  
viande extra arrière de boeuf 1.000 F/kg  
viande extra avant de boeuf 850 F/kg  
tout venant boeuf ' 800 F/kg  
ovins et caprins ' 1.100 F/kg.

### La Guinée

le riz paddy 132 F/kg  
le riz local étuvé 190 F/kg  
le riz importé 167F/kg  
le fonio coûte 168F/kg  
le manioc 167F/kg  
l'huile végétale 418 F le litre  
l'huile de palme 418 F le litre

### Le Ghana Produits excédentaires:

le maïs, le manioc, l'Igname, les tomates, le charlotte.

Le Sénégal: mil souna (petit) 70 F/kg, pomme de terre 175 F/kg choux pommé 160 F/kg,  
Carotte 200 F/kg, aubergine 130 F/kg, oignon 200 F/kg, courgettes 300 F/kg, gombo  
600F/kg. Diakhatou 200F/kg. Bisap 350F/kg.

### La Côte d'Ivoire: Les périodes excédentaires de tous les produits:

Septembre	Avril
Octobre	Mai
Novembre	Juin
Décembre	
Janvier	
Février	
Mars.	

Maïs 65 F/kg  
arachide 250 FCFA/KG  
Piment 1300 F/kg  
P. Piment 1000 F/kg  
Igname 35 à 50 F/kg.

A la lumière de ces recommandations, la mise en place d'un réseau s'avère nécessaire. Dans ce cadre la mise en place d'une commission de suivi pour la constitution effective du réseau sous la supervision des organisateurs de la présente édition s'avère nécessaire avant la 3e édition. C'est ainsi qu'il sera désigné un membre par pays participants et ayant son siège à Bamako.

Cet comité donnera des informations précises pour la mise en place des réseaux nationaux. Cet comité pourra être impliqué dans l'organisation technique de la prochaine édition.

A l'instar du Ghana et du Sénégal, du Burkina que les autres pays mettent en place une structure nationale regroupant tous les secteurs de la production transformateur, distributeur à des produits de la région.

Le mandat de ce comité prendra fin dès la mise en place du réseau sous-régional. Sa mission consistera à proposer:

- un projet de statut et de règlement intérieur;
- un plan d'action et un chronogramme d'exécution.

Le comité pourra participer à la facilitation des échanges dans la sous-région avant la mise en place du réseau.

Ce comité a pour siège Bamako - Mali et est composé de:

- Le Mali:

1. Souleymane KEITA: Planteur maraîcher tél: Bureau: (223) 22-86-67/21-87-25, Domicile: 27-21-85, BP 49 Kati/Mali Fax: 21-87-37
2. Hawa KANAKOMO  
Pêcheur Tél: (00223) 20-19-61/20-17-30, Domicile: 27-20-65
3. Modibo Kane SISSOKO:  
G.G.B Bamako Tél: (00223) 21-89-46
4. Amadou NIANE:  
Exportateur Fruits et Légumes Tél/Fax: (00223) 21-24-07/21-43-31  
BP. 1593 Bamako

Le Ghana:

1. Mr. ATUAH Joseph's Foresight  
Mr. P.A. Bruce PPMED MOFA Tél: 67-05-85 Accra
2. YAW ANTOH (KUMASI)  
Yahweh LTD Accra

La Guinée:

1. El-Hadj Boubacar FOFANA  
BP. 3136 -6487 Tél: 46-40-95 Cell: (011) 21-11-38 Conakry
2. Boubacar Barry  
Farana, quartier marché Tél: 81-07-22

Le Niger:

1. Mr. HASSANE Sambo:  
Exportateur de bétail BP.305 Niamey S/C SIM/Bétail Tél: 73-57-61 Fax: 73-46-68
2. El-Abdou HASSANE:  
Commerçant céréales. BP. 2440 Niamey Tél: 74-01-28/90-17-16 Fax: 74-09-20 -  
Niger

Le Burkina Faso:

1. BARRY Tidjane:  
02BP 5713 Ouagadougou 02  
Tél/Fax: 36-097/357-527 e-mail: Barry@limptinforBf
2. Zoungrana DENIS:  
01BP 2220 OUAGADOUGOU 01  
Tél: Bur: 34-31-64 Fax: 34-15-85 Domicile: 34-35-69 Cell. 20-38-70  
cite:web:http://www.conatrinBFAZDF

Le Sénégal:

Ibrahima DIOUF Secrétaire Permanent de l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS)  
9 Rue Hadj Mamadou Paye ASSANE ex rue Valmy Tél: (221) 821-60-48 Fax: (221) 822-01-85

2. Abdoulaye SOW  
Président de la Commission de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar, 8 place de l'Indépendance -  
Tél: 823-71-89

La Côte d'Ivoire:

1. Mr. DAO Amara  
Responsable d'Exploitation, Marché de gros de Bouaké 01 BP 642 Bouaké 01  
Tél: 31-63-51-39 Fax: 31-65-29-28, Cell: 05-89-90-01
2. Mr. KOUABLE Bi Ba. Noël  
Chef de Service Information et diffusion à L'OCPV BP.V 204 Abidjan  
Tél: 24-35-19/ 24-35-74/24-35-80 Fax: 24-39-01-42 Tél: Cell: 07-87-22-93 Abidjan.

Les premiers noms sont les titulaires et les seconds noms sont les suppléants

- que les recommandations ainsi énumérées soient appuyée par les chambres de commerce et d'agriculture et les structure d'encadrement du secteur privé avant la prochaine édition.

- que des échanges effectives voient le jour en inspirant sur les différentes adresses distribuées aux participants.